Accusé de réception en préfecture
078-257802132-20170512-250417-3b-DE
Date de télétransmission : 12/05/2017
Date de réception préfecture : 12/05/2017

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MUSEE PROMENADE MARLY-LE-ROI / LOUVECIENNES

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 25 avril 2017

PUBLIE LE : 12 mai 2017

Délibération n°250417-3 : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq avril à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade Marly Le Roi - Louveciennes, dûment convoqué par le Président le dix-huit avril, s'est réuni au Musée Promenade à Louveciennes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Philippe SCHWEITZER**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 25 AVRIL 2017

Présents

LOUVECIENNES
Lydérick WATINE, DELEGUE TITULAIRE
Philippe DELARUE, VICE-PRESIDENT

MARLY-LE-ROI
Hubert POTHELET, DELEGUE TITULAIRE
Claudia PICON, DELEGUEE TITULAIRE
Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE TITULAIRE
Jean-François PERRAULT, VICE-PRESIDENT

Absents excusés

LOUVECIENNES
Jean-Philippe SCHWEITZER, PRESIDENT
Laurent FAULLIMMEL, DELEGUE TITULAIRE

Nombre de communes	:	**2**
QUORUM	:	**5**
Délégués présents	:	***6***
Pouvoir	:	***1***
Délégués comptant pour le vote	:	***7***

Accusé de réception en préfecture
078-257802132-20170512-250417-3b-DE
Date de télétransmission : 12/05/2017
Date de réception préfecture : 12/05/2017

SI MUSEE PROMENADE / CS –250417-3

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE (CAO)

RAPPORTEUR : Le Président

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-5 qui dispose que la commission d'appel d'offres du Syndicat est composée :

- du Président de l'établissement public de coopération intercommunale ou de son représentant,
- de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus parmi les délégués;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-5 qui prévoit la désignation des membres de la CAO à la représentation proportionnelle au plus fort reste et au scrutin de liste;

LE COMITE,

Après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote.

DESIGNE, à l'unanimité, en qualité de membres de la Commission d'Appel d'Offres les délégués cités ci-après :

1ER Tour :

Membres titulaires :

Monsieur Philippe DELARUE	Commune de Louveciennes
Monsieur Lydéric WATINE	Commune de Louveciennes
Madame Claudia PICON	Commune de Marly-le-Roi
Madame Stéphanie THIEYRE	Commune de Marly-le-Roi
Monsieur Hubert POTHELET	Commune de Marly-le-Roi

Membres suppléants :

Monsieur Laurent FAULLIMEL	Commune de Louveciennes
Monsieur Jean-Philippe SCHWEITZER	Commune de Louveciennes

Fait à Marly-le-Roi, le 10 MAI 2017
Transmis en préfecture et affiché le 12 MAI 2017

Pour Extrait Conforme

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal